

XXVIIème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI VISANT A

FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE CHEZ TOUS LES JEUNES

Rédigée et présentée par les élèves de la classe de CM1/CM2
du groupe scolaire d'ACHEN

Académie de Nancy-Metz

5^{ème} circonscription de Moselle



Exposé des motifs

Cette année, en France, le sport sera tout particulièrement à l'honneur car nous accueillerons cet été les Jeux Olympiques et Paralympiques. Tant de championnes et de champions, de tous les pays et de tous les continents, s'affronteront pour porter haut les valeurs de l'olympisme : amitié, respect, excellence, détermination, égalité, inspiration et courage.

Comme le disait si bien le baron Pierre de Coubertin, "l'important dans la vie, ce n'est point le triomphe, mais le combat. L'essentiel n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu."

Tous ces athlètes ont débuté, tous ont persévéré, tous ont douté, tous sont tombés et retombés, mais tous se sont relevés et se sont acharnés pour se hisser au plus haut niveau mondial de leur discipline. La plupart d'entre eux ont découvert le sport dans les premières années de leur vie, alors qu'ils n'étaient encore que des enfants.

Tous ces athlètes connaissent les bienfaits de la pratique régulière d'un sport, même à un modeste niveau, aussi bien sur le plan physique (un organisme en bonne santé, résistant, reposé), que mental (réflexion, hausse de l'estime et de la confiance en soi, action contre le stress), ou social (esprit d'équipe, découverte de nouveaux amis, tolérance).

Cependant, alors même que le tissu d'associations sportives est toujours plus dense sur notre territoire, les études de l'OMS montrent que les jeunes pratiquent de moins en moins de sport, se sédentarisent et passent un temps considérable à être inactifs devant les écrans (jeux vidéo, réseaux sociaux). Les méfaits que constitue cette non-activité physique sont dévastateurs : obésité, développement de maladies cardio-vasculaires, stress, dépression, repli sur soi...

Conscients de ces enjeux, nous nous sommes donc penchés sur cette problématique, et avons réfléchi à une loi qui permettrait de favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes.

Nous avons ainsi travaillé sur une loi qui facilite la rencontre entre d'une part ce tissu associatif et sportif, et d'autre part un endroit que fréquentent tous les jeunes : leur établissement scolaire.

Nous souhaitons que soit organisée tous les ans, dans toutes les écoles élémentaires et collèges publics de France, une demi-journée où les associations sportives présentent leur sport via des initiations gratuites. L'intérêt est bien entendu de susciter chez les jeunes le désir de s'inscrire dans un club de sport, après avoir pu s'y essayer à l'école.

Nous préconisons de faire cette rencontre lors du mois de la rentrée scolaire, car cela correspond également au moment où les associations sportives font leur rentrée et démarrent une nouvelle saison.

Article 1^{er} :

Dans le mois de la rentrée scolaire, dans toutes les écoles et collèges publics de France, une demi-journée est consacrée à l'accueil des différentes associations sportives locales afin qu'elles puissent présenter leur sport aux élèves. Cette découverte se fera par des ateliers pratiques et stimulants dans le but de mettre le sport en valeur et de faire adhérer les élèves.

Article 2 :

Soucieux de pouvoir faire bénéficier ce dispositif au plus grand nombre et de sensibiliser au handicap, les associations d'handisport sont, dès lors qu'elles sont présentes sur le territoire local, sollicitées.

Article 3 :

Si l'offre sportive disponible est supérieure aux capacités d'accueil de l'établissement scolaire, l'équipe pédagogique veille à ce qu'un roulement soit fait sur plusieurs années afin que la plus grande diversité de sports puisse être présentée aux élèves sur leur scolarité.

Article 4 :

Pour que l'ensemble de l'offre existante soit connue des élèves, toutes les associations sportives locales, qu'elles soient présentes ou non lors de cette demi-journée, remettent à l'équipe pédagogique les informations essentielles sur leur activité (nom et adresse du club, sport pratiqué, numéro de téléphone, montant de la cotisation, horaires des entraînements). Ces informations sont transmises aux responsables légaux de chaque élève, de préférence de façon dématérialisée.